



Procédure 1 :

Bornage amiable conseillé

La Commune a-t-elle instaurer un contrôle des divisions ?
(L 115-3 CU)

Procédure 2 :

Bornage amiable + Division parcellaire

Procédure 3 :

Procédure 2 + Déclaration préalable

Procédure 4 :

Procédure 3 + Certificat d'urbanisme opérationnel conseillé

Procédure 5 :

Procédure 2 + Permis d'aménager